



Préavis n° 1/10 au Conseil communal

Sécurité 2010

Délégué municipal :

- M. Pierre-Alain Blanc, syndic



TABLE DES MATIERES

<i>1. Historique</i>	<i>pg 3</i>
<i>2. Enjeux</i>	<i>pg 4</i>
<i>3. Appréciation de la Municipalité</i>	<i>pg 4</i>
<i>4. Coût du projet</i>	<i>pg 4</i>
<i>5. Conclusion</i>	<i>pg 5</i>



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Comme son nom l'indique "Police 2000" était un nouveau concept pour une profonde réorganisation policière cantonale avec un objectif de réalisation en 2000.

Les premières réunions, séances, des diverses instances cantonales, intercommunales et communales se sont tenues dès 1995 et notre commune y a participé dans le cadre de l'Association des Municipaux de Police.

A l'époque, Aubonne s'est engagée dans un projet de police intercommunale avec Rolle-Apples-Gimel-Bière.

Les exigences cantonales quant au nombre de collaborateurs et finalement le désistement de Rolle ont fait capoter le projet.

Dès 2002, Aubonne s'est intéressée à un rapprochement avec la police intercommunale de Morges. Quelques séances avec le cdt Desarsens et M. le municipal Pittet ont permis d'établir des relations intéressantes entre les deux communes, mais finalement en raison de la distance entre Morges et Aubonne et du mitage du terrain (Etoy et St-Prex), cette piste a dû être abandonnée.

Parallèlement entre 2000 et 2008, la gendarmerie a rencontré à multiples reprises le syndic ou une délégation de la Municipalité pour obtenir un accord visant à un contrat de prestations et à réengager notre police communale dans la police cantonale.

Les refus réitérés de l'Exécutif aubonnois ne décourageaient pas les responsables de la gendarmerie.

En 2008, l'accord entre les communes et le canton pour une police coordonnée a vu le jour. A cette même période, la présence du poste de gendarmerie d'Aubonne a été remise en question, un projet de déménagement en direction d'Etoy a même été envisagé.

La Municipalité a rencontré au printemps 2009, M. Häusermann et Botteron, officiers de gendarmerie, pour envisager un contrat de prestations et une conservation de notre police municipale de proximité.

Il a été décidé lors de cette séance d'attendre les résultats de la votation sur une police unique du 27 septembre 2009.

L'initiative pour une police unique ayant été rejetée, le contre-projet de la plate-forme Canton-Communes devenait la nouvelle marche à suivre pour l'avenir de la sécurité de notre canton.



2. ENJEUX

En octobre 2009, suite à l'acceptation du projet canton-commune pour une police coordonnée, une nouvelle séance réunissant MM. Häusermann et Botteron, MM. Eric Muller, Christian Logos et le syndic permettait de déboucher sur une volonté de trouver une solution, ensemble, respectant les directives cantonales.

En effet, la solution de concevoir une entité regroupant un nombre suffisant de communes autour d'Aubonne, pour créer une police intercommunale suffisante, est très rapidement écartée face aux volontés politiques fort différentes d'une commune à l'autre.

La solution de faire partie de l'aile ouest de l'intercommunale morgienne est séduisante mais elle ne nous assure par la présence d'une antenne intercommunale à Aubonne.

Les objectifs à atteindre sont les suivants :

1. Renforcer la sécurité en conservant un poste de gendarmerie étoffé à Aubonne.
2. Conserver notre police de proximité qui deviendra une police administrative avec 2 EPT (équivalent plein temps).
3. Signer un contrat de prestations avec le canton en achetant un 1 EPT soit Fr 157'000.-- dans le budget de fonctionnement au 1^{er} janvier 2011.

3. APPRECIATIONS DE LA MUNICIPALITE

1. Aubonne renforce sa sécurité générale et de proximité en ayant dans sa cité un poste de gendarmerie avec un effectif étoffé.
2. Aubonne, en accord avec ses deux policiers municipaux, conserve une police de proximité qui a fait ses preuves. Les deux agents continuent à assumer les tâches d'une police administrative communale.
3. En finançant le poste de gendarmerie d'Aubonne d'un EPT, Aubonne permet aux communes voisines de participer à leur propre sécurité en finançant à leur tour des % d'EPT de gendarmerie. Déjà les communes d'Etoy, de Buchillon et d'Allaman financent ensemble un EPT complet. D'autres communes voisines pourraient nous rejoindre.
4. Une non entrée en matière d'une collaboration avec le canton provoquerait le départ de la gendarmerie d'Aubonne dans une autre commune.
5. **La solution passe donc par un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale.**

6. COÛT DU PROJET

La Municipalité propose de financer le coût d'un EPT de gendarmerie soit Fr. 157'000.-- par année.

Le budget de la police administrative sera diminué de Fr. 30'000.-- par année.

Ainsi, la Municipalité demande une augmentation de prestations de sécurité à hauteur de Fr. 127'000.-- par année.



7. CONCLUSIONS

Ainsi que mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 1/10 relatif à la sécurité 2010,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- accepte que la Municipalité signe un contrat de prestations avec la gendarmerie,
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet,
- autorise la Municipalité à inscrire la somme relative à l'augmentation en EPT, dans le budget de fonctionnement, sous le chapitre "610-Police", dès 2011 à hauteur de Fr. 127'000.--.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 février 2010

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

P. A. Blanc

J. Mottaz

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 23 février 2010